



La Tremblade, le 6 février 1997

**Station de la Tremblade**

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade  
Tél. 46.36.18.41  
Fax 46.36.18.47  
Télex 632 160 F

**Monsieur le Sous-Préfet**

**17300 ROCHEFORT SUR MER**

**N/REF : DEL/LT/DM/97-009**

**Objet : Gestion de l'eau dans les marais doux de St Augustin.**

**Monsieur le Sous-Préfet,**

Comme suite à votre demande et après consultation du dossier, nous vous faisons part des remarques suivantes :

- Pour ce qui est de la description des phénomènes, il faut remarquer que les vents forts ont soufflé du SW durant les périodes étudiées, donc perpendiculairement à l'axe de la Seudre. Il est difficile d'en déduire que les vents n'ont pas d'influence. Un fort vent de NW comme cela se produit quelquefois, perturbe fortement le déroulement normal des marées (retard, voire variation importante des niveaux), phénomène bien connu des usagers de la Seudre.

L'importance de la pluviosité joue aussi : si elle est très forte (20 à 40 mm) son influence apparaît le jour même (12/12/1994), le lendemain ou les jours suivants quand elle est plus faible (17/12/1993).

Par contre, il est vrai que le coefficient de marée joue le rôle principal. Il est de toute manière nécessaire d'acquérir davantage de données sur le comportement de l'eau douce en Seudre, ce qui va être entrepris incessamment par le laboratoire.

- Solutions envisagées :

- Le rejet à la Gironde, quel que soit le trajet choisi, se heurtera aux contraintes environnementales et vraisemblablement au coût. De plus il faudra maintenir le rejet existant en dehors des périodes litigieuses pour éviter l'envasement du chenal ostréicole (chasse). Il sera indispensable d'avoir les estimations chiffrées pour juger cette solution.

- La constitution d'un volume tampon pour stocker les eaux pluviales n'est pas réaliste, les chiffres fournis le montrent bien. D'autant que la création récente de réseaux pluviaux dans les zones urbanisées riveraines du marais accélère le phénomène.

• La dérivation du rejet à partir de la Poterie pose effectivement des problèmes de maîtrise du foncier qui peuvent s'avérer très onéreux, le marais salé étant régulièrement l'objet de spéculations. De plus, l'écoulement « normal » du chenal de Chaillevette devra être maintenu, pour éviter l'envasement. Il aurait quand même été utile de chiffrer simplement le coût d'une conduite (ou d'un chenal). Seul un chiffre permet de couper court à l'irrationnel...

• L'alimentation en eau salée prise en profondeur dans la Seudre résoudra le problème des établissements d'expédition et de leurs bassins de stockage, pas celui des claires plus en amont (ou alors à un coût prohibitif). C'est toutefois la moins mauvaise des solutions, qu'il convient de mettre en avant, par une étude détaillée des coûts (y compris de fonctionnement). Si elle est satisfaisante, elle pourrait être mise en oeuvre ailleurs (autres avantages : meilleure qualité bactériologique, renforcement des habitudes de gestion collective).

En espérant avoir répondu à votre demande et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Responsable du Laboratoire  
Environnement Littoral

D. MASSON

Copies : Dossier  
Chrono  
DEL/D